

REUNION PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Présentation du projet de PADD à la population

Mardi 26 mai 2015 – 20h30 – Salle des Fêtes de Labège

COMPTE RENDU DE REUNION



Etat des présences.

Membres de la Commission d'urbanisme :

- Fabrice BAUDEAU, Jean-Paul BEYSSEN, Gabriel BOUISSOU, Yannick CHATELET, Claude DUCERT

Personnels communaux :

- Didier COLOTTO, Guillaume AYZAC

Personnel communauté d'agglomération SICOVAL:

- Ludovic MARRE

Public :

- 29 personnes

1. Présentation du projet de PADD

M. Fabrice BAUDEAU anime le débat et présente, avec l'assistance de M. Jean-Paul BEYSSEN, via un diaporama composé de 13 diapositives (ci-joint en annexe) les enjeux d'urbanisme du futur Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Il est à noter que ce diaporama ainsi que le projet de PADD lui-même (documents réalisés avec la collaboration technique du SICOVAL) sont tenus à disposition du public à la mairie de Labège / service urbanisme - rue de la Croix Rose. Ils sont également accessibles sur le site Internet de la mairie de Labège à l'adresse suivante :

http://www.ville-labege.fr/index.php?option=com_content&task=blogcategory&id=2094&Itemid=534

Il est rappelé qu'un registre de concertation du public relatif à la révision du Plan d'Occupation des Sols pour le transformer en Plan Local d'Urbanisme est à disposition à l'Accueil de la Mairie principale.

2. Synthèse des échanges avec le public

1. Documents supracommunaux

Question : Le PLH du Sicoval impose la réalisation de 30% de logements locatifs sociaux sur la commune de Labège ; alors que les structures sociales de la commune arrivent à saturation, qu'est-il prévu ?

Réponse : Le PLH, bien que prorogé d'un an, est en cours de révision. Ce taux de 30% ne sera pas maintenu. Pour les communes disposant déjà de 25% de logements locatifs sociaux (seuil réglementaire), il n'y a aucune raison de leur imposer d'aller au-delà dans leurs nouvelles opérations.

2. Croissance démographique

Questions : - La DUP métro qui vient d'être soumise à l'enquête publique prévoit l'arrivée de 5 000 habitants supplémentaires ; ceci ne paraît pas cohérent avec les perspectives de développement démographique inscrites dans le projet de PADD.
- Le rythme de 3% de croissance démographique inscrit dans le projet de PADD ne tient pas

compte de l'arrivée de population liée à la mise en œuvre du prolongement de la ligne B ; quel sera-t-il après l'arrivée du métro ?

Réponse : Le rythme de 3% en moyenne annuelle intègre l'impact de l'arrivée du métro et correspond à un engagement de campagne de maîtrise du rythme de développement démographique. Avant l'arrivée du métro, les possibilités de construction seront limitées ; après, elles seront étendues dans le cadre du projet autour du terminus métro.

3. Formes urbaines

Question : D'où vient la nécessité de « verticalité » telle qu'envisagée sur l'Innopole ?

Réponses :

- La hauteur maximale sur l'Innopole est limitée de fait pour des raisons de coût ; les exigences en terme de sécurité sur des bâtiments de type IGH rendent les loyers trop élevés.
- La construction de bâtiments plus hauts permet de réduire la consommation d'espaces agricoles.
- La construction de bâtiments plus hauts (hors IGH) permet, par l'augmentation des droits à construire, de réhabiliter des bâtiments existants et mal isolés, soit par démolition / reconstruction, soit par surélévation.
- La présence de bâtiments hauts sur l'Innopole ne nuit pas à la qualité de vie dans le village et ne doit pas être perçue de façon négative. Elle permet d'accueillir de grandes entreprises qui contribuent la richesse du territoire.

4. Pistes cyclables

Questions :

- Le réseau cyclable de la commune est conséquent. Que faire de plus que l'existant ?
- Les pistes cyclables seront-elles adaptées pour répondre aux besoins quotidiens des habitants ?
- N'y a-t-il pas un risque de saturation des réseaux cyclables ?

Réponses :

- Le réseau cyclable actuel est loin d'être suffisant. Des études sont en cours afin de le compléter sur plusieurs axes : le long du Tricou, vers le Canal et vers Escalquens. Ces réseaux pourraient permettre l'usage du vélo hors des principaux axes routiers de la commune.
- Les aménagements cyclables vers le Métro ou vers le Canal répondent à des usages existants des pistes cyclables par des personnes qui se rendent sur leur lieu de travail en vélo.
- La saturation du réseau serait un bon problème ; l'objectif par ces aménagements, est de donner le choix aux habitants de leur mode de déplacement.

5. Réseau routier

Question : Qu'est-il prévu sur la RD 916 ?

Réponse : Des aménagements sont prévus sur les giratoires. Le Conseil Départemental étudie des aménagements.

6. Prolongement de la ligne B

Question : Quelles sont les nouvelles officielles concernant ce projet ?

Réponse : L'enquête publique vient de se terminer. Il faut maintenant attendre la décision de la commission d'enquête.
Cela ne constituera qu'une étape puisqu'il faudra ensuite attendre la décision de Tisséo de démarrer le projet.

Fin de la réunion : 22h00

ANNEXE : 1 pièce (document PowerPoint/diaporama)